



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Prévention des catastrophes naturelles

S'il est impossible, de lutter contre les forces de la nature, l'homme peut choisir de développer des moyens de prévention. Depuis les années 1960, l'UNESCO s'attache à suivre cette stratégie.

La catastrophe du 26 décembre 2004 sur les côtes de l'océan indien a suscité beaucoup d'effroi et un grand élan de générosité. Il a aussi fait prendre conscience que la nature, aussi belle soit-elle, peut se transformer en une véritable force destructrice. Les risques naturels qu'elle déclenche sont à distinguer des catastrophes.

DES CATASTROPHES PAS SI NATURELLES

Les aléas naturels sont des phénomènes physiques, d'origine naturelle, tels que les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les glissements de terrain, les tsunamis, les inondations et la sécheresse. Les catastrophes, elles, proviennent de ces risques, mais ne sont pas toujours naturelles, certaines sont le fait de l'homme. Le déboisement, par exemple, rend les inondations plus dangereuses ; des habitats construits sans respect des normes de sécurité ou une mauvaise planification des sols ont des répercussions catastrophiques. Ces vingt dernières années, on note d'ailleurs une augmentation des catastrophes naturelles, tant au niveau de la fréquence, que de l'impact et de l'étendue : elles ont causé la mort d'au moins un milliard de personnes et causé d'énormes ravages économiques. Les pays les plus

pauvres sont les plus touchés parce que, sans ressources financières et sans infrastructures, ils se trouvent incapables de prévenir de tels événements. Ceci est d'autant plus grave qu'aujourd'hui les connaissances scientifiques et techniques permettent d'améliorer la prévention parasismique et la résistance aux vents, d'émettre des alertes précoces et de mettre en place une réponse spécifique de la communauté. Depuis 1960, l'UNESCO a un rôle actif, notamment dans sa stratégie d'approches préventives : anticiper les risques ; soutenir les programmes scientifiques en cours ; aider à développer des programmes de préparation aux catastrophes. Elle se base sur les avancées scientifiques et technologiques, l'éducation et la formation pluridisciplinaires et la sensibilisation des décideurs et du public. Dans ce domaine, l'Organisation a plusieurs objectifs dont :



Après le tsunami du 26 décembre 2004
(E. Schneider, © UNESCO)

- la mise en place de systèmes d'alerte précoce
- la définition des plans d'occupation des sols avisés
- l'adoption des plans de construction appropriés
- la sauvegarde des bâtiments scolaires et des monuments culturels
- la promotion des recherches post-catastrophes et des mesures de réhabilitation.

60 % de la population vit sur les côtes

L'onde de choc provoquée par le tsunami qui a provoqué la mort et le déplacement de milliers de personnes sur les côtes asiatiques et est-africaines, en décembre 2004, est encore dans toutes les mémoires. Comme l'a rappelé le directeur général de l'Unesco Koïchiro Matsuura, « en quelques heures, près de 300 000 vies ont été emportées. Dans les zones les plus exposées, qui étaient parfois les plus pauvres de la région, le tsunami n'a pas seulement tué, il a également ruiné les efforts de développement et les perspectives d'avenir de plusieurs communautés. » (1) Si un système d'alerte est déjà sur pied pour le Pacifique, depuis 1968, ce n'est pas le cas dans les autres parties du globe, alors que 60 % de la population mondiale (3,6 milliards d'habitants) vit dans les zones côtières. Pour éviter à cette population de payer un lourd tribut, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation a mis en place un Groupe intergouvernemental de coordination (GIC) chargé d'administrer le Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan indien (IOTWS). Il devrait être opérationnel en juillet 2006, en attendant la création d'un système global d'observation des océans.

(1) Discours donné lors des « Entretiens du XXI^e siècle sur les tsunamis », le 10 mai 2005.

L'UNESCO s'appuie sur l'expertise de plusieurs programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux dont le Programme hydrologique international, le Programme Homme et Biosphère (MAB), le Programme international sur les géosciences, ainsi que les programmes de la Commission océanographique intergouvernementale.

Via son unité de la prévention des catastrophes naturelles de la Division des Sciences fondamentales et des Sciences de l'ingénieur (Secteur des Sciences exactes et naturelles), l'UNESCO participe activement au domaine de la prévention. Parmi ces réalisations, citons les centres d'échange et d'analyse de données sur les risques et catastrophes, les réseaux de surveillance sismologique ; l'identification de zones à risque et leur cartographie ; un système d'alerte précoce pour détecter les tsunamis dans le Pacifique (puis dans l'océan Indien, en juillet 2006), l'établissement de l'Initiative internationale sur les inondations, l'aide aux systèmes de communication concernés par la prévention ...

Suite au tsunami qui a frappé les côtes de l'océan indien, le 26 décembre 2004, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (Kobe, Hyogo, Japon, 18 - 22 janvier 2005) a adopté trois documents concernant la réduction des risques de catastrophes, dont un plan d'action de dix ans (2005 - 2015). Les participants (4000 en tout,

représentant 168 Etats, 78 agences des Nations Unies et autres organisations, 161 ONG et autant de médias) ont adopté la Déclaration de Hyogo qui recommande qu'« une culture de la prévention des catastrophes » soit encouragée à « tous les niveaux » et qui reconnaît les liens entre la réduction des catastrophes, le développement durable et la réduction de la pauvreté. La Conférence a aussi décidé de créer un système d'alerte mondial aux risques naturels. L'UNESCO a activement participé à cette Conférence. Elle a notamment organisé, avec d'autres agences, des sessions thématiques. En partenariat avec l'Université de Kyoto, elle a publié un rapport intitulé *Prévention des catastrophes et sécurité humaine : l'éducation au service du développement durable. Etudes de cas et meilleures pratiques*. Ce rapport se focalise sur les bonnes pratiques en matière de prévention, recensées dans 41 pays. Elle a également édité, en coopération avec l'Alliance mondiale pour la prévention des catastrophes, un CD sur les projets en matière de prévention des catastrophes.

Contact :

Secteur des sciences naturelles ; Section Prévention des catastrophes naturelles

Pour aller plus loin

www.unesco.org/disaster

ISDR - International Strategy for Disaster Reduction (Stratégie internationale de prévention de catastrophes - SIPC) : www.unisdr.org